

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL
N° 9

DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2008.-

DOCUMENTATION.-

1. Bilan financier 2007 de l'ASBL « La Ligue des Amis du Peintre Martin » -
Notification.-

L'Arrêté de la Région wallonne portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux du 24 avril 2004 ;

Le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en ses articles L3331-1 à L3331-9 obligent les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la commune à lui faire parvenir son bilan financier.

Nous vous invitons à prendre connaissance du bilan financier 2007 de l'ASBL « La Ligue des Amis du Peintre Martin ».

2. Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur communal pour le
deuxième trimestre 2008 - Notification.-

Vu l'article Art. L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à la vérification de l'encaisse du Receveur communal au moins une fois dans le courant de chaque trimestre de l'année civile, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la trésorerie communale au 30 juin 2008 telle qu'elle a été vérifiée pour le deuxième trimestre 2008.

Le Conseil communal, en séance publique :

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2008 et constate qu'à la date du 30 juin 2008, elle présente un solde positif de 568.282,12 € (cinq cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-deux virgule douze euros) selon le détail ci-après :

Compte courant à l'Office des Chèques postaux	2.163,02 €
Caisse centrale du Receveur	2.577,89 €
Compte courant au Crédit communal - 091-0003981-33 -	731.382,20 €
Compte Académie 091-0109016-17	0,00 €
Compte Bibliothèque 091-0115451-50	0,00 €
Compte Centre de plein air 091-01122707-22	72,80 €
Compte Activités extra scolaires 091-0126554-95	0,00 €
Compte commandes de documents - 091-0124847-37	2.149,25 €
Carnet de compte 091-0122804-31	0,00 €
Dépôt à terme (055-0010511-44)	0,00 €
Dépôt à terme (055-0181345-61 & 055-0220048-61)	0,00 €
Compte subsides et fonds d'emprunts 091-0003983-35	0,00 €
Comptes escomptes de subvention	-170.063,04 €
Comptes ouvertures de crédits (non encore consolidés)	0,00 €
Comptes ouvertures de crédits consolidés (résidus)	0,00 €

568.282,12 €

<u>Pour information</u>		
Avance de trésorerie au C.P.A.S. de Morlanwelz		525.000,00 €
	T	525.000,00 €
	Total	1.093.282,12 €

3. Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur communal pour le troisième trimestre 2008 – Notification.-

Vu l'article Art. L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à la vérification de l'encaisse du Receveur communal au moins une fois dans le courant de chaque trimestre de l'année civile, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la trésorerie communale au 30 septembre 2008 telle qu'elle a été vérifiée pour le troisième trimestre 2008.

Le Conseil communal, en séance publique :

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le troisième trimestre 2008 et constate qu'à la date du 30 septembre 2008, elle présente un solde négatif de 325.475,04 € (*trois cent vingt-cinq mille quatre cent septante-cinq virgule zéro quatre euros*) selon le détail ci-après :

Compte courant à l'Office des Chèques postaux	458,48 €
Caisse centrale du Receveur	3.086,93 €
Compte courant au Crédit communal - 091-0003981-33 -	-160.945,26 €
Compte Académie 091-0109016-17	712,00 €
Compte Bibliothèque 091-0115451-50	0,00 €
Compte Centre de plein air 091-01122707-22	173,55 €
Compte Activités extra scolaires 091-0126554-95	0,00 €
Compte commandes de documents - 091-0124847-37	1.102,30 €
Carnet de compte 091-0122804-31	0,00 €
Dépôt à terme (055-0010511-44)	0,00 €
Dépôt à terme (055-0181345-61 & 055-0220048-61)	0,00 €
Compte subsides et fonds d'emprunts 091-0003983-35	0,00 €
Comptes escomptes de subvention	-170.063,04 €
Comptes ouvertures de crédits (non encore consolidés)	0,00 €
Comptes ouvertures de crédits consolidés (résidus)	0,00 €

-325.475,04 €

<u>Pour information</u>		
Avance de trésorerie au C.P.A.S. de Morlanwelz		415.000,00 €
	T	415.000,00 €
Total		89.524,96 €

4. Budget 2008 – Modifications budgétaires n°2 ordinaire et n°2 extraordinaire –
Décision.-

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2009 dont les formules établies par le service des finances sont en votre possession.

5. Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires après
modification budgétaire n°2 – Décision.-

Ce tableau est joint à la modification budgétaire.

6. Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Budget 2008 – Modification budgétaire
n°1 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde soumet à votre avis la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2008.

- Dépenses en plus :	77,00.- €
- Dépenses en moins :	77,00.- €

La contribution de la commune est inchangée.

7. Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Budget 2009 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2009, arrêté aux chiffres ci-après :

- Dépenses arrêtées par l'Evêque :	4.082,00.- €
- Dépenses ordinaires :	15.946,54.- €
Total des dépenses :	20.028,54.- €
- Recettes ordinaires :	17.674,20.- €
- Recettes extraordinaires :	2.354,34.- €
Total des recettes :	20.028,54.- €

Le budget est en équilibre et la quote-part de la Commune est de 15.691,12.- €.

8. Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Budget 2009 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2009, arrêté aux chiffres ci-après :

- Dépenses arrêtées par l'Evêque :	7.450,00.- €
- Dépenses ordinaires :	39.307,78.- €
- Dépenses extraordinaires :	4.059,97.- €
 Total des dépenses :	 50.817,78.- €
 -Recettes ordinaires :	 50.817,78.- €
 Total des recettes :	 50.817,78.- €

Le budget est en équilibre et la quote-part de la Commune est de 27.811,75.- €.

9. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph – Budget 2009 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Joseph soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2009, arrêté aux chiffres ci-après :

- Dépenses arrêtées par l'Evêque :	6.090,00.- €
- Dépenses ordinaires :	28.755,00.- €
- Dépenses extraordinaires :	27.799,33.- €
 Total des dépenses :	 62.644,35.- €
 - Recettes ordinaires :	 36.204,10.- €
- Recettes extraordinaires :	26.440,25.- €
 Total des recettes :	 62.644,35.- €

Le budget est en équilibre et la quote-part de la Commune est de 33.983,42.- €.

10. Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire – Budget 2009 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2009, arrêté aux chiffres ci-après :

- Dépenses arrêtées par l'Evêque :	8.326,00.- €
- Dépenses ordinaires :	30.277,00.- €
 Total des dépenses :	 38.603,00.- €

- Recettes ordinaires :	35.243,68.- €
- Recettes extraordinaires :	3.359,32.- €
Total des recettes :	38.603,00.- €

Le budget est en équilibre et la quote-part de la Commune est de 29.057,68.- €.

11. Taxes communales pour l'exercice 2009 – Examen – Décision.-

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment ces articles L3321-1 à L3321-12 concernant l'établissement et le recouvrement des taxes, de la loi du 15 mars 1999 relative au contentieux en matière fiscale et de l'Arrêté Royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le gouverneur ou devant le Collège des Bourgmestre et Echevins en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale, nous vous proposons la modification des règlements-taxes et règlements-redevances.

Les documents seront dans le dossier du Conseil.

12. Règlement de police administrative concernant la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets- Examen – Décision.-

Vu l'arrêté du 5 mars 2008 du Gouvernement wallon relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents.

Nous vous proposons d'adopter ce règlement

Les documents seront dans le dossier du Conseil.

13. Règlement sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public – Examen – Décision.-

Vu la nouvelle loi sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public, nous vous proposons marquer votre accord sur la création d'un règlement communal sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public.

Ce règlement a été transmis pour avis à la Direction Générale Politique des PME, aucune remarque n'a été formulée, celui-ci étant conforme aux prescrits de la loi

Le règlement sera dans le dossier du Conseil.

14. Libération des parts souscrites par les associés communaux au capital social d'ITRADEC.-

Le Conseil d'Administration d'ITRADEC a décidé en date du 23 mai 2008 d'appeler la libération complète des parts A1 souscrites et détenues par les Communes, soit pour l'ensemble des 23 Communes associées un total de 89.962,00.- €.

En effet, l'article 10 des statuts coordonnés de l'Intercommunale définit les modalités de libération du capital (25% lors de la souscription + libération complémentaire annuelle de minimum 5%) et il apparaît que la libération des dites parts est restée limitée à 25%.

Nous vous demandons de marquer votre accord pour la libération complète des parts communales et ce, pour un montant de 3.534,00.- €.

Les crédits nécessaires sont inscrits à la modification budgétaire n°2 soumise à votre approbation en séance de ce jour.

15. Financement des travaux de réaménagement de la Gare de Carnières - Convention relative à l'octroi d'un prêt dans le cadre du Plan « SOWAFINAL ».-

Les travaux de réaménagement de la Gare de Carnières ont été repris dans un programme d'emprunts mis en place par l'intermédiaire de la Société Wallonne pour la gestion d'un Financement Alternatif (S.A. SOWAFINAL).

Dans ce cadre, il s'indique de conclure une convention spécifique entre la Région Wallonne, la S.A. SOWAFINAL, DEXIA et la Commune de Morlanwelz pour permettre la mise à disposition des fonds.

Cette convention se trouve dans le dossier du Conseil.

Nous vous proposons de l'approuver.

16. Achat d'outillage pour le Service des travaux - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'outillage pour le Service des travaux (section « Espaces verts »).

La dépense est estimée à 14.979,80.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité par lots, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° PH OEV 08 établi par le Service technique des travaux.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/744-89/51 du service extraordinaire de l'exercice 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

17. Achat de 5 chariots de propreté pour le Service des travaux – Approbation des conditions et du mode de passation du marché.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de 5 chariots de propreté pour le Service des travaux (salubrité publique).

La dépense est estimée à 7.085,46.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° FD MP 08 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/744-95/51 du service extraordinaire de l'exercice 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

18. Achat de matériaux pour la finition de la loge du fossoyeur au cimetière de Mont-Sainte-Aldegonde – Approbation des conditions et du mode de passation du marché.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de matériaux pour la finition de la loge du fossoyeur au cimetière de Mont-Sainte-Aldegonde.

La dépense est estimée à 9.571,29.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité par lots, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° FD/FLMSA/08 établi par le Service technique des travaux.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 878/723-77/60 du service extraordinaire de l'exercice 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

19. Achat et placement de deux panneaux de basket à l'école libre de l'Enfant-Jésus, rue Argentin, à Morlanwelz - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat et le placement de deux panneaux de basket à l'école libre de l'Enfant-Jésus, rue Argentin, à Morlanwelz.

La dépense est estimée à 2.000,00.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° SEC.MV.08.10 établi par le Secrétariat communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 764/744-74/51 du service extraordinaire de l'exercice 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

20. Placement d'une clôture métallique à l'entrée du site du Service des travaux, rue de l'Enseignement, à Morlanwelz - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le placement d'une clôture métallique à l'entrée du site du Service des travaux, rue de l'Enseignement, à Morlanwelz.

La dépense est estimée à 19.945,58.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° FD CT 08 établi par le Service technique des travaux.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/723-78/60 du service extraordinaire de l'exercice 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

21. Placement d'une clôture de séparation des cours « maternelle » et « primaire » à l'école communale de l'Allée des Hêtres - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le placement d'une clôture de séparation des cours « maternelle » et « primaire » à l'école communale de l'Allée des Hêtres.

La dépense est estimée à 19.894,54.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° FD CAH 08 établi par le Service technique des travaux.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/724-69/52 du service extraordinaire de l'exercice 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

22. Fourniture et placement d'un préau à l'école communale du Centre - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la fourniture et le placement d'un préau à l'école communale du Centre (3 modules 5m x 5m).

La dépense est estimée à 59.742,54.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par un appel d'offres général, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° FD PC 08 établi par le Service technique des travaux.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/724-C9/52 du service extraordinaire de l'exercice 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

23. Travaux de reconstruction de la toiture de la chapelle Sainte-Barbe - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur les travaux de reconstruction de la toiture de la chapelle Sainte-Barbe.

La dépense est estimée à 27.370,20.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° MG 11 08 établi par le Service technique des travaux.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 124/723-54 du service extraordinaire de l'exercice 2008.

Les voies et moyens seront constitués par un dédommagement de l'assurance et un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

24. Travaux d'entretien extraordinaire de voiries et trottoirs (année 2008) -
Approbation des conditions et du mode de passation du marché.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur les travaux d'entretien extraordinaire de voiries et trottoirs (année 2008).

La dépense est estimée à 289.302,19.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° MG 10 08 établi par le Service technique des travaux.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/735-B4/60 du service extraordinaire de l'exercice 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

25. Travaux d'entretien des ruelles communales (année 2008) - Approbation des
conditions et du mode de passation du marché.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur les travaux d'entretien des ruelles communales (année 2008).

La dépense est estimée à 29.816,40.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° PH ER 08 établi par le Service technique des travaux.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/735-B7/60 du service extraordinaire de l'exercice 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

26. Travaux de réfection de trottoirs, rue Abel à Morlanwelz – Décompte final – Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le décompte final des travaux de réfection de trottoirs, rue Abel à Morlanwelz, dont le détail est le suivant :

A. Travaux principaux	67.516,25.- €
B. Travaux supplémentaires reconnus nécessaires	9.480,42.- €
C. Augmentations contractuelles	1.468,38.- €
D. TVA 21%	<u>16.477,66.- €</u>
Total	94.942,71.- €

La modification budgétaire n° 2, soumise à votre approbation en séance de ce jour, prévoit à l'article 421/731 47-53/2005 du service extraordinaire, les crédits nécessaires pour couvrir la dépense.

27. Demande du Collège communal d'ester en justice – Autorisation.-

Par sa lettre du 16 octobre 2008, Maître Olivier DUBOIS, Avocat à Charleroi et Conseil de notre compagnie d'assurance ETHIAS, nous invite à nous constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Charleroi pour réclamer l'indemnisation du dommage causé à la Commune, le 20 octobre 2007, suite à un accident de la circulation survenu rue Vanrôme, à hauteur du n° 55, à Morlanwelz (Carnières).

Conformément à l'article L1242-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) , le Collège communal vous demande de lui accorder votre autorisation pour intenter cette action en justice.

28. Indemnités téléphoniques de certains fonctionnaires communaux – Intervention de la Commune – Décision – Modification.-

Attendu que les Conseils communaux du 23 avril 2007, du 6 mai 2008 et du 9 juin 2008 ont fixé les indemnités téléphoniques de certains fonctionnaires communaux ;

Attendu que certaines modifications doivent être apportées ;

Nous sollicitons du Conseil communal les modifications suivantes :

L'Administration communale prend en charge :

- la somme de 12,50.- € pour deux agents pendant 2 jours d'activité à l'occasion des Wallonie Week-ends Bienvenue les 8 et 9 novembre 2008.

29. Octroi d'une allocation de fin d'année 2008 pour le personnel statutaire (y compris les grades légaux).-

Nous vous proposons d'octroyer au personnel statutaire (y compris les grades légaux) une allocation de fin d'année pour 2008.

Le montant de l'allocation de fin d'année sera calculé comme suit :

1. Pour la partie forfaitaire : le montant de la partie forfaitaire octroyée l'année précédente, augmenté d'une fraction dont le dénominateur est l'indice santé du mois d'octobre de l'année précédente et le numérateur l'indice santé du mois d'octobre de l'année considérée ;
2. Pour la partie variable : la partie variable s'élève à 2,5 % de la rétribution annuelle brute qui a servi de base au calcul de la rétribution due au bénéficiaire pour le mois d'octobre de l'année considérée.

30. Octroi d'une allocation de fin d'année 2008 pour le personnel contractuel.-

Nous vous proposons d'octroyer au personnel contractuel une allocation de fin d'année pour 2008.

Le montant de l'allocation de fin d'année sera calculé comme suit :

1. Pour la partie forfaitaire : le montant de la partie forfaitaire octroyée l'année précédente, augmenté d'une fraction dont le dénominateur est l'indice santé du mois d'octobre de l'année précédente et le numérateur l'indice santé du mois d'octobre de l'année considérée ;
2. Pour la partie variable : la partie variable s'élève à 2,5 de la rétribution annuelle brute qui a servi de base au calcul de la rétribution due au bénéficiaire pour le mois d'octobre de l'année considérée.

31. Octroi d'une allocation de fin d'année 2008 aux Bourgmestre et Echevins.-

Nous vous proposons d'octroyer aux Bourgmestre et Echevins une allocation d'année pour 2008.

Celle-ci sera calculée sur base de la circulaire de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et sera payée entre le 1^{er} décembre 2008 et le 15 décembre 2008.
